#### SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

- 2 AVR. 2024

COURRIER ARRIVÉ

# C.C.A.S. Centre communal d'action sociale



Publié sur le site internet de la commune le :04/04/2024

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

### Nº CCASD2024 07

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 12 mars 2024 Nombre de membres en exercice : 7

Présents: 5

Absente excusée: 1

Absente ayant donné pouvoir : 1

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants: 6
Quorum atteint

Secrétaire de séance : PEPIN Nathalie

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	X	
PEPIN Nathalie	X	
BOUACHRAOUI Saïda		Х
GLIÈRE Marie-Christine		Х
RUBIN-DELANCHY Christine	X	
COLLET Jean-Michel	х	
AVOGADRO Noël	x	

# OBJET : FOURNITURE DES REPAS POUR LE PORTAGE À DOMICILE – CONVENTION

#### Monsieur le président :

- rappelle à l'assemblée de sa décision n°2021-01-07 en date du 6 avril 2021 autorisant le Président à signer une convention avec la société ELIOR (ELRES) pour la fourniture des repas pour le portage à domicile pour une durée de 3 ans,
- > donne lecture d'une nouvelle convention pour une durée ferme de 3 ans.

## Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE la convention « prestations alimentaires » pour la fourniture des repas pour le portage à domicile avec la société ELIOR pour une durée ferme de 3 ans.
- ✓ AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à la présente délibération.

La secrétaire,

Nathalie PEPIN

Le Président,

Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.